



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 57709

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le manque d'inspecteurs d'auto-école. Il semble en effet que les effectifs de cette profession soient insuffisants pour permettre aux candidats de passer l'épreuve du permis de conduire dans des délais raisonnables. Il n'est pas rare qu'un candidat ayant suivi le nombre d'heures de conduite nécessaire attende pendant plusieurs mois avant d'être présenté devant l'inspecteur du permis de conduire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage l'ouverture de postes supplémentaires dans ce secteur d'activité, en particulier en Côte-d'Or.

Texte de la réponse

La situation en matière de places d'examens sur l'ensemble du territoire a été difficile au cours de l'année 2000, en raison essentiellement d'une augmentation importante de la demande en examens des groupes poids lourds (+ 12 %) et motocyclettes (+ 5 %). Dans ces conditions, toutes les dispositions ont été prises au plan local pour une concentration de l'activité des inspecteurs sur les seuls examens. Les efforts déployés au niveau national pour l'attribution en places d'examen se sont traduits, sur les dix premiers mois de l'année 2000, par une augmentation de 9 % dans la catégorie moto et de 16 % par rapport à la même période de l'année 1999 pour les catégories du groupe poids lourds qui concerne le transport de marchandises et le transport en commun de personnes. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. Trente postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont été créés par le budget 2000. Ces nouveaux inspecteurs, qui sont au nombre de cinquante-deux, si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite, recrutés en avril 2000, ont été formés et ont reçu leur affectation définitive au 1er janvier 2001. L'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs sera amplifié. Le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 a ainsi décidé la création de deux cent trente postes entre 2001 et 2003, pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Cela représente ainsi une augmentation de près de 30 % du nombre d'inspecteurs en quatre ans. Dès cette année, soixante-douze postes supplémentaires d'inspecteurs, ainsi que cinq postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, ont été créés et sont en cours de recrutement. En conclusion, la situation du département de la Côte-d'Or est suivie régulièrement lors de l'envoi des renforts et des permanences nationales, et sera examinée attentivement lors de l'affectation des inspecteurs qui, après leur formation, seront opérationnels fin 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57709

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 905

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2137